

Bureau du secrétaire

Montréal, le 17 septembre 2013

## Par dépôt électronique (SDÉ)

Me André Turmel Fasken Martineau Dumoulin Tour de le Bourse, bureau 3700 800, Place Victoria C.P. 242 Montréal (Québec) H4Z 1E9 Me Yves Fréchette Hydro-Québec – Affaires juridiques 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet: Demande de l'AQCIE/CIFQ afin de modifier les tarifs d'Hydro

Québec dans ses activités de transport d'électricité pour l'année 2013

Dossier de la Régie : R-3823-2012

Chers confrères,

Dans une correspondance du 16 septembre 2013, du fait que son procureur est à l'extérieur du pays, Newfoundland and Labrador Hydro (NLH) demande un délai supplémentaire pour faire parvenir ses demandes de renseignements (DDR) au Transporteur. Ainsi, elle souhaiterait déposer ses DDR le 25 septembre 2013 au lieu du 18 septembre 2013, date prévue à la décision D-2013-145.

Pour les motifs mentionnés à la lettre, la Régie accepte la prorogation de délai demandée par NLH. Elle reporte également d'une semaine, soit jusqu'au 15 octobre 2013, pour le Transporteur aux fins de répondre aux DDR ainsi soumises par NLH. Toutefois, afin de ne pas retarder le traitement de l'ensemble du dossier, NLH devra prendre les mesures nécessaires afin de déposer sa preuve le même jour que les autres intervenants, soit le 22 octobre 2013.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie VD/as

c.c.: tous les intervenants

Tour de la bourse Case postale 001 800, place Victoria, 2º étage Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Téléphone : 514 873-2452 poste 221 Télécopieur : 514 873-2070 www.regie-energie.qc.ca